

Faculté de psychologie et sciences de l'éducation



PSP 3DA

Diplôme d'études approfondies en sciences psychologiques et en sciences de l'éducation



Gestion du programme

REPS Commission de gestion des programmes facultaires de 3^e cycle

Responsable académique : Olivier Corneille

Contact : Vinciane Desnoeck

Tél. 010474821

vinciane.desnoeck@psp.ucl.ac.be

Objectif de la formation

En 2005-2006, tous les étudiants admis au doctorat seront inscrits au DEA correspondant. Ils seront répartis ultérieurement dans les formations doctorales thématiques. Les activités réalisées dans le cadre de leur DEA en 2005-2006 seront validées dans le cadre de la formation doctorale à laquelle ils seront inscrits ultérieurement.

Le DEA a pour objectif d'assurer une formation de généraliste de la recherche dans le domaine des sciences psychologiques et de l'éducation.

Outre cette possibilité, le DEA peut être accompli au sein d'une des écoles doctorales suivantes :

- "Norme, cognition, culture", filières : "Cognition, émotion et interventions cliniques", "Cognition sociale, attitudes et relations intergroupes", "Développement, apprentissage et éducation"
- "Neurosciences"
- "Sciences humaines cliniques, santé mentale et psychiatrie"

Ce programme de 60 crédits peut être étalé sur deux années académiques à la demande de l'étudiant.

Conditions d'admission

Il est destiné aux candidats :

- détenteurs d'un diplôme belge de deuxième cycle du domaine des sciences psychologiques et de l'éducation, ou jugé équivalent;
- détenteurs d'un diplôme de deuxième cycle du domaine des sciences psychologiques et de l'éducation jugé non-équivalent au diplôme correspondant à l' UCL, moyennant l'ajout au programme, de cours de deuxième cycle (au moins 150h), par la Commission de gestion du troisième cycle de recherche; dans ce cas, le candidat sera invité à étaler son programme sur deux ans.

Le DEA est imposé aux doctorands en sciences psychologiques et de l'éducation (PSY 3, EDUC 3, LOGO 3 et SEX 3). (Pour les conditions d'admission aux doctorats, voir à ces programmes).

Demande d'admission

Le candidat devra introduire un dossier dans lequel il stipule le domaine dans lequel il souhaite réaliser son activité de recherche et montrer qu'il y dispose d'une formation suffisante : la commission du troisième cycle de recherche statuera sur la demande.

Structure générale du programme

Ce programme comprend trois volets : une formation à la pratique de la recherche, une formation à la pratique de la communication scientifique, et la participation à des cours.

Contenu du programme

Ces trois volets représentent un total minimum de 300h :

- pratique de la recherche : réalisation d'une recherche au sein d'une équipe de recherche de la faculté et débouchant sur la rédaction d'un rapport ou d'un article scientifique faisant l'objet d'une soutenance et d'une évaluation = 150h;
- pratique de la communication scientifique : 60 à 90h consacrées à la communication de résultats scientifiques (séminaires d'unité, participation à des congrès); des crédits seront accordés par la Commission de gestion du troisième cycle de recherche en fonction des activités accréditées par cette Commission et réalisées par le candidat: cette partie du

programme sera réussie si le candidat a obtenu le nombre requis de crédits.

- cours et séminaires : 90h de cours sont à suivre, à choisir parmi les cinq cours de 30h chacun, proposés sous les intitulés "Modèles théoriques et méthodologiques de recherche en psychologie et en sciences de l'éducation I, II, III, IV, V" (PSY 3010, PSY 3020, PSY 3030, PSY 3040 et PSY 3050)

en outre, peuvent figurer dans la liste des cours choisis, des cours repris au programme:

1. d'autres DEA ou DES de l'UCL ou d'autres Universités de la Communauté française de Belgique
2. d'écoles doctorales de l'UCL

Ce choix de 90h de cours (minimum) est soumis à l'avis de la Commission de gestion du 3ième cycle de recherche, qui examinera la cohérence du programme (en relation avec le projet de recherche) et, le cas échéant, la qualité des formations envisagées.

Évaluation

La réussite du programme sera jugée acquise si le jury constate que l'évaluation de chacun des volets est suffisante.